

Le Monde

Aux confins de la République

4. Mayotte

Français de papier

Article paru dans l'édition du 18.08.06

Submergés par les immigrants clandestins en provenance des îles voisines de l'archipel indépendant des Comores, les Mahorais n'aspirent qu'à être des Français à part entière

Les bidonvilles de Mayotte dorment mal. Une nuit de clandestin ne peut être sereine. Elle est peuplée de rêves contrariés, de terres que l'on voit mais qu'on ne peut atteindre. A Cavani, le réveil s'effectue à 3 heures. Les yeux embués, hommes et femmes quittent alors leur taudis et se dispersent dans la forêt, sur les hauteurs. La police encercle le quartier avant le lever du jour et mieux vaut avoir quitté la nasse avant qu'elle ne se referme. A Cavani, seuls les enfants ont leur compte de sommeil. « On les laisse couchés, les policiers ne les prennent pas. »

Les forces de l'ordre interviennent généralement à 6 heures. Elles grimpent au pas de course les ruelles pentues au milieu desquelles s'écoulent les eaux usées, investissent les baraques de tôle et de bois insalubres, sans eau ni électricité, poussent jusque dans la forêt. Il y a trois jours, lors de leur dernier passage, elles ont ainsi embarqué sans ménagement un homme qui s'était caché derrière un bananier. Les policiers repartent rarement bredouilles : dans ce quartier misérable s'entassent plusieurs centaines d'exilés venus de l'île d'Anjouan, presque tous en situation illégale.

A 7 heures, l'alerte passée, les habitants redescendent et se répandent dans la ville ou dans les champs, à la recherche d'un travail. Abdou, 32 ans, est vendeur à la sauvette sur la jetée de Mamoudzou. « J'emprunte de l'argent pour acheter des articles et j'essaye de les revendre avec un petit bénéfice. » Ils sont des dizaines à proposer bimbelerie en plastique, lunettes de star ou parfums frelatés. Hélas, la jetée n'est pas plus sûre. Les descentes sont fréquentes, provoquant chaque fois une envolée stressée vers la mangrove. « Une seule solution, courir, avec le risque de perdre la marchandise. » La veille, un ami n'a pas couru assez vite.

Depuis quelque temps, Abdou ne peut plus aller travailler. Il doit s'occuper de ses trois enfants, âgés de 1 an à 5 ans. Sa femme a été expulsée. Elle a tenté de revenir en kwassa-kwassa, ces barques où l'on s'entasse à vingt jusqu'à raser les flots et parfois couler. Elle a été rattrapée en mer et reconduite une nouvelle fois à Anjouan. Dès qu'elle retrouvera un peu d'argent, elle réessayera.

En attendant, Abdou doit acheter du lait pour son plus jeune enfant, brutalement sevré des seins maternels. Le nourrisson est malade, une vilaine toux, mais plus question de se rendre au dispensaire : les policiers qui, il y a un an encore, respectaient ce sanctuaire, y mènent des contrôles réguliers. De toute façon, les clandestins doivent désormais payer les soins, et le père n'a plus d'argent, que des dettes. « Alors je lui mets de l'eau sur la tête en espérant que cela fasse baisser la fièvre. » « Même un chien n'a pas cette vie », se lamente Abdou. En 1999, il avait bravé l'océan Indien entre Anjouan et Mayotte, 80 kilomètres sous les étoiles. « J'étais venu chercher un avenir meilleur. » Aujourd'hui, il est dans l'impasse, presque vaincu.

D'abord craintifs, un voisin puis un autre viennent se joindre à la discussion. Ils sont bientôt une vingtaine, hommes, femmes, adolescents, à vouloir livrer leur témoignage. La cacophonie devient chant à l'unisson d'une commune misère. Zali, 40 ans, a été expulsée sans ses sept enfants et est revenue dix jours plus tard les retrouver, au risque de sa vie. Baraka, 17 ans, qui tient à la main une tour Eiffel en porte-clés, raconte le harcèlement sexuel d'un formateur qui lui a finalement refusé son diplôme. Ahmed Saïd, 17 ans, est fatigué d'être traité de « sale Anjouanais » à longueur de journée.

La veille au soir, à Kaweni, autre lieu d'échouage des clandestins à Mayotte, cela avait été le même lamento à la lueur blafarde d'une bougie. Une demi-douzaine d'hommes, âgés de 27 à 32 ans, qui ouvrier agricole, qui manoeuvre, qui carreleur, qui tailleur, avaient raconté leur vie, ou plutôt sa parodie. Leur rêve de France s'était faisandé entre quatre planches pourries.

Abdoullah, les cheveux blancs à 33 ans, en voulait à ce pays qui leur imposait tant de vexations : « Quand tu laisses quelqu'un souffrir sans rien faire, c'est que tu n'es pas bon. » Youssouf, 27 ans, en voulait aux Mahorais : « Ils se disent nos frères et nous traitent comme leurs esclaves. » Mohammed, 33 ans, en voulait aux gouvernants comoriens : « Eux, ils ont la double nationalité. Ils viennent ici quand ils le souhaitent, investissent dans des terrains, des maisons qu'ils se payent avec l'argent qu'ils ont volé. » Ils en voulaient à tout le monde, sauf à Dieu, de leur échec et de la fatalité d'être pauvre.

DURCISSEMENT

Les clandestins expliquent que la traque s'est terriblement durcie depuis un an. La politique d'immigration est un thème électoral majeur, à Mayotte plus encore qu'à Paris. C'est à qui montrera le plus de fermeté. Ici, pas ou peu de débat, de cas de conscience, de détresses exposées, comme en métropole. La population approuve dans son immense majorité le durcissement dans l'application de la loi.

Pour le gouvernement, l'île est le lieu idéal pour faire du chiffre. Sur un territoire de seulement 360 kilomètres carrés, ils seraient 55 000 clandestins, pour 160 000 habitants officiels. Le ministère de l'intérieur a demandé 12 000 expulsions pour 2006. Le centre de rétention administrative, à Dzaoudzi, déborde. Les malades, les femmes enceintes, celles dont les enfants sont scolarisés, les personnes âgées sont relâchés. Les autres sont expulsés. Dans les camionnettes qui font constamment la navette vers l'aéroport s'entassent, debout, des hommes et des femmes au regard résigné.

Tant pis si « chacun sait que le robinet est aux Comores, pas à Mayotte », comme l'explique l'avocat Thani Mohamed, 34 ans, qui connaît bien le dossier pour être régulièrement commis d'office dans des procès de passeurs. Le lieutenant-colonel Patrick Guillemot, commandant de la gendarmerie, ne disait pas autre chose dans un entretien à Mayotte-Hebdo, le 16 juin : « Rien ne dissuadera complètement des gens qui meurent de faim chez eux de sauver leur vie. (...) Nous mettons tout en oeuvre pour conduire au mieux notre mission, mais inévitablement, un autre travail devra être réalisé depuis leur pays d'origine. »

Tant pis si ceux-là mêmes, Mahorais ou « Mzoungous » (Blancs), qui se plaignent de la délinquance et de la concurrence déloyale, exploitent les clandestins chez eux pour 100 ou 200 euros mensuels. Il en coûte 800 euros pour faire construire sa maison par des Anjouanais, moins si, une fois le travail effectué, on les dénonce à la police.

Dans ce contexte hostile, les clandestins ont de la France une vision contradictoire. Tous pestent contre un pays qui leur « ferme ses portes », tous rêvent de rentrer au pays. Beaucoup ont été expulsés au moins une fois. Pourtant ils reviennent, otages de la misère d'un pays qui compte parmi les plus déshérités de la planète. Ballottés par l'existence, ils sont comme dressés vers Mayotte et sa relative opulence. Avoir une chance sur mille de réussir, ce n'est qu'un espoir statistique mais un espoir quand même. Si Dieu le veut.

La bénédiction divine a la forme concrète d'une carte plastifiée bleutée que Galela Mardjane, 40 ans, serre précieusement au creux de la main : son titre de séjour. « Ici, elle décide si vous êtes considéré comme un animal ou un être humain. Avec elle, je peux marcher la tête haute dans la rue, croiser un policier sans avoir le coeur qui bat. » Du moins jusqu'au 26 mars 2007, date de son renouvellement.

Entré en 1994 avec un visa de tourisme, Galela Mardjane a obtenu le sésame deux ans plus tard grâce à l'entregent de son employeur. Avec son document estampillé par la République, il peut travailler, pour 608 euros mensuels, le salaire minimum à Mayotte - presque moitié moins que le SMIC métropolitain. Il peut se soigner, bénéficier de la protection sociale. Il peut songer à faire venir légalement sa femme, institutrice à Anjouan, qui gagne 55 euros par mois. Il peut espérer encore mieux : « A mes prochains congés, je vais faire une demande de naturalisation pour moi et mes enfants. J'aimerais tant que nous puissions devenir français. »

En avoir ou pas. La vie des clandestins se résume donc à cette quête des papiers. C'est pour eux que, chaque jour, des dizaines d'hommes et de femmes patientent devant les bureaux de la préfecture, tenant sous le bras le dossier dont dépend leur sort. Mais comment faire entrer dans des cases à cocher autant de destins différents ?

Les textes réglementaires nationaux ne sont pas acclimatés à ces tropiques. Au risque de s'en remettre à des décisions arbitraires de l'administration, à un tampon « avis favorable » qui tombe ou reste en l'air. Au risque également de faire appel au marché noir : les faux papiers se négocient entre 3 000 et 5 000 euros, un passeport volé entre 1 500 et 2 000 euros. Les mariages arrangés, les filiations fictives ont également cours.

TOURBILLON NATIONALISTE

Pêle-mêle de populations multiples, l'archipel des Comores est un trou noir où se perdraient le code de la nationalité et les lois migratoires les plus aboutis. Son histoire est un embrouillamini. Les quatre îles, Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte nourrissent des rivalités ancestrales dont la France sut habilement tirer parti au XIXe siècle pour les annexer l'une après l'autre. Les brassages millénaires se poursuivirent sous tutelle française.

Le 22 décembre 1974, un référendum d'autodétermination était organisé dans l'archipel. Mohéli, Anjouan et la Grande Comore y répondaient favorablement à 95 %. Mayotte, qui craignait de redevenir le souffre-douleur de ses soeurs, décidait à 60 % de rester française. En février 1976, par une nouvelle consultation, non reconnue par l'ONU, l'île confirmait massivement sa décision. Paris lui conférait alors un statut particulier de collectivité territoriale.

Ce tourbillon nationaliste est resté longtemps sans grande incidence sur l'ordinaire des populations. Les Comoriens reçurent un passeport, les Mahorais un autre. Nombre d'habitants négligèrent d'ailleurs d'en demander un. Qu'en avaient-ils besoin ? Ils ne pensèrent pas plus à déclarer leurs enfants à l'administration en ces temps d'avant les allocations familiales. Le cadi (juge religieux) était prévenu, c'était l'essentiel. On était avant tout de bons musulmans. La France accordait encore avec largesse des visas et tamponnait sans sourciller les passeports des familles qui se rendaient visite d'un bord à l'autre. Mais insensiblement, les niveaux de vie, comparables en 1975, ont commencé à diverger. Mayotte s'est gavée de la provende métropolitaine. Les fonctionnaires en poste l'ont artificiellement enrichie avec leur prime de vie chère. L'entité indépendante périssait en revanche, minée par une instabilité politique à laquelle la France n'était pas totalement étrangère. Petit à petit, les échanges commerciaux dans l'archipel se déséquilibraient et plus encore les transferts humains. En 1993, le gouvernement Balladur décidait des restrictions migratoires. D'autres devaient suivre.

« SÉNATEURS »

Dans les faubourgs de Mamoudzou, vautrés sur deux planches et un bout de muret, les « sénateurs » n'ont qu'une connaissance approximative de ce passé. Ils préfèrent draguer les jeunes filles qui passent, avec l'agressivité de qui sait n'avoir aucune chance. La bande de garçons traîne son désœuvrement, tuant les heures en bavardages et forfanteries. Un jour, quelqu'un a comparé leur cénacle au Sénat. Ça leur a plu.

La seule chose qui puisse les déloger de leur hémicycle est l'apparition en bas de la rue d'une voiture de police. Une moitié d'entre eux s'égaillent aussitôt dans la nature. Ounroubani, 26 ans, fait partie de ceux qui préfèrent prendre leurs distances. Ce clandestin anjouanais est arrivé à l'âge de 18 ans. Il a déjà été arrêté deux fois. La première, il a été relâché, la seconde, en 2003, il a été expulsé. Il a repayé le kwassa-kwassa un mois après et repris son petit atelier illégal de mécanique.

La géopolitique a fait le malheur d'Ounroubani. Sa mère aussi. En 1975, elle vivait à Mayotte, y avait eu deux enfants qui sont aujourd'hui de nationalité française. Puis elle est partie refaire sa vie à Anjouan, a mis au monde sept autres enfants qui sont devenus comoriens. « Ma mère ne savait pas que son choix aurait autant d'importance. » Tous les enfants vivent aujourd'hui sur le territoire national, avec des fortunes diverses. Les deux Français sont partis en métropole, une soeur s'est mariée à un Blanc et a décroché à son tour la nationalité française, un frère a obtenu une carte de séjour. Les cinq autres garçons sont illégaux. « La famille est aujourd'hui divisée en deux : ceux qui ont des papiers ont la belle vie, les autres sont dans la galère. »

Les autres « sénateurs » racontent leur parcours, chaque fois atypique. Fayadhi, 24 ans, est né à Mayotte mais n'a pas la nationalité française. Saïd, 24 ans, a une mère française mais est né à Madagascar. Nasser, 29 ans, a plus de chance : après deux ans de démarches et un recours devant le tribunal administratif, il a obtenu son titre de séjour en 2002. Il lui permet de travailler et de préparer en même temps une capacité en gestion. Il vient de faire une demande de naturalisation pour lui et son enfant de 2 ans et demi. « C'est accepté, se réjouit-il. Etre français, ce

serait énorme. Ma vie changerait . » Le titre de séjour n'est valable qu'à Mayotte. « Avec un passeport, je pourrais tenter ma chance en métropole. J'ai tant de projets. »

Les autres, les perdants, s'accrochent encore au rêve que leurs enfants réussiraient là où ils ont échoué. Mais même cette réussite par procuration n'est plus acquise. L'Education nationale est submergée par l'explosion démographique de l'île. Les enfants de sans-papiers remplissent jusqu'aux deux tiers certaines classes et les parents mahorais se plaignent, parfois violemment. Une sélection s'opère sans le dire. Des directeurs débordés refusent des inscriptions de clandestins ou les assortissent de la présentation d'un justificatif de domicile, ce qui revient au même. Depuis quelque temps apparaissent des bandes d'enfants déscolarisés, livrés à eux-mêmes. Leurs parents les ont abandonnés, ont été expulsés ou sont morts noyés en tentant de revenir en kwassa-kwassa.

« IMPASSES »

Mêmes les études peuvent déboucher sur une impasse. Zoubert, 21 ans, vient d'obtenir son baccalauréat. Bel exploit pour ce garçon débarqué à 15 ans de Mohéli en baragouinant tout juste le français. Deux fois, il a été pris et conduit au centre de rétention administrative, menottes aux poignets. Deux fois, on l'a relâché. « J'ai expliqué ma situation. Le policier m'a regardé et m'a dit : «Tu peux partir.» » Le jour du bac, Zoubert a présenté en tremblant son passeport comorien. L'examineur n'a rien dit.

Le jeune homme a entrepris des démarches de régularisation depuis 2001. « On m'a dit de repasser le mois prochain. Ce sera pour repasser le mois d'après, je le sais. » En attendant, il ne peut guère poursuivre son cursus. Mayotte dispose de très peu de filières d'enseignement supérieur. Il faut se rendre à la Réunion ou en métropole. Et donc avoir des papiers en règle. « Ma situation est juste et injuste. Juste parce que je suis entré illégalement. Injuste parce qu'on m'a laissé commencer mes études et qu'on m'arrête en route. »

Assiati, 22 ans, connaît la même incertitude. Elle a passé son brevet avec un extrait de naissance légalisé et son bac avec un récépissé de demande de naturalisation. Sa situation administrative confine à l'absurde. Assiati est née à Anjouan de parents malgaches. Quand elle avait sept mois, son père et sa mère se sont installés légalement à Mayotte. Ils ont obtenu la nationalité française en 2002. Ses trois frères et sa soeur, nés dans l'île, sont français. Mais Assiati est toujours considérée comme comorienne. A la rentrée, ses copines vont partir dans des universités de métropole. « Moi, je suis prisonnière ici. » Elle aimerait partir « pour se changer les idées, pour voir autre chose ». Son avenir dépendra du fonctionnaire qui examinera sa demande de naturalisation.

Mais les clandestins ne sont pas les seuls à s'exiler. Combo Abdallah, 30 ans, prépare un doctorat en sociologie à Bordeaux-II sur la migration des Mahorais. L'île est touchée par un véritable exode vers la Réunion ou la métropole, où le niveau de vie est très supérieur. Plus de 60 000 habitants auraient quitté leur île ces dernières années. « Certains villages se sont vidés. Les gens vont chercher une vie meilleure. Pourtant, ces Français cumulent en métropole toutes les problématiques des populations immigrées. Ils sont méprisés, cantonnés dans des HLM dont personne ne veut. Ils vivent souvent des minima sociaux. Leurs enfants connaissent l'échec scolaire. Finalement, ils ont le sentiment d'être considérés comme différents, de n'être que des Français de papier. »

Or la majorité des Mahorais n'aspire qu'à être de plain-pied dans la République. En 2000, ils ont voté massivement pour devenir un département, quitte à gommer une à une les spécificités locales - comme le droit jusque-là reconnu à la polygamie. Le processus doit théoriquement s'achever en 2010 et permettre de rattraper le retard économique et social. Les habitants bénéficieront alors en principe des mêmes droits que dans la métropole.

Des juristes tentent de mettre en garde contre cette marche forcée vers le statut commun. « Les désillusions sont probables, en 2010 », préviennent-ils. Leurs avertissements sonnent dans le vide, face à l'aspiration à devenir des citoyens à part entière et non plus entièrement à part. A Mayotte, la France rêvée est toujours un peu plus loin.

Benoît Hopquin